

# Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. d'Argenteuil  
Ville de Brownsburg-Chatham

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO 202-01-2020 MODIFIANT LA TARIFICATION PRÉVUE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2013 CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE ET BAZARS</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois de septembre 2020, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents : Messieurs les conseillers, Gilles Galarneau, André Junior Florestal, Antoine Laurin, Kévin Maurice et Stephen Rowland formant quorum sous la présidence de la Mairesse, madame Catherine Trickey.

Sont également présents :

Mme Sonja Lauzon, directrice générale adjointe; et

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique;

ATTENDU QUE, selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que toute ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été présenté par monsieur le conseiller André Junior Florestal à la séance ordinaire tenue le 4 août 2020;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par le greffier, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Galarneau et résolu d'adopter le règlement suivant :

## **ARTICLE 1    TITRE**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 202-01-2020 modifiant la tarification prévue au Règlement numéro 202-2013 concernant les ventes de garage et bazars ».

## **ARTICLE 2    PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

# *Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **ARTICLE 3    MODIFICATION DE L'ARTICLE 12**

L'article 12 du Règlement numéro 202-2013 est modifié par le remplacement de « VINGT-CINQ DOLLARS (25 \$) » par « DIX DOLLARS (10 \$) ».

## **ARTICLE 4    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Catherine Trickey  
Mairesse

---

Pierre-Alain Bouchard, greffier et  
directeur du Service juridique

Avis de motion :	Le 4 août 2020
Dépôt du projet :	Le 4 août 2020
Adoption :	Le 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Entrée en vigueur :	Le 10 septembre 2020

# *Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham*

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois de septembre 2020 au lieu ordinaire des séances, a adopté le Règlement numéro 202-01-2020 modifiant la tarification prévue au Règlement numéro 202-2013 concernant les ventes de garage et bazars.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2020.

Pierre Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 202-01-2020

Je, soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2020, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an 2020.

Signé : \_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard